

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 août 2010

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOUT 2010 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2010

La séance débute à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents :** Patricia ALTHERR, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration :** Bérangère BAERISWYL donne procuration à David PERAY, Christophe BRULHART donne procuration à Claude CHAPPUIS, Anna DOUDOU donne procuration à Christian JOLIE.

**Absent excusé :** Rachel NABAFFA.

**Secrétaire de séance :** Christian JOLIE.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 4 août 2010.

**Secrétaire de séance :** Eliane DALLEMAGNE.

Christian JOLIE accepte la fonction de secrétaire de séance.

### Délibération n°028-2010

#### **Objet : Commerce multiservices – marchés de travaux : attribution des lots**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de consultation des entreprises de travaux pour la création d'un local commercial rue de la Treille a débuté le 26 mai 2010.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 juin, 1<sup>er</sup> et 19 juillet 2010 et les lots 1 à 9 et 12 ont été déclarés fructueux. Les lots 10, 11 et 13 avaient été déclarés infructueux. Suite à la reconsultation qui s'est tenue du 12 au 27 juillet 2010, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 juillet 2010.

Elle a retenu les entreprises suivantes :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE	MONTANT (HT) (hors options)
10	Chauffage, ventilation, rafraichissement	VERNOUX RAMOS	106 196.00
11	Electricité, courants faibles	OISELON	49 106.70
13	Plomberie, sanitaire	VERNOUX RAMOS	33 013.00

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la déclaration de lots fructueux,

**AUTORISE** la passation des marchés mentionnés ci-dessus,

**AUTORISE** le maire à signer lesdits marchés.

**Débat :** Pierre DUMAREST explique que les lots 10 et 13 avaient été évalués au total à 131 800 €. Ils sont attribués pour un total de 139 209 €. Le lot 11 avait été estimé à 50 600 € et est attribué pour 49 106.70 €. Cela porte le total des lots travaux à 618 691.34 €, soit un dépassement des prévisions (603 900 €) de 2.45 %. La fabrication du bar a pour l'instant été retirés du marché, une étude plus détaillée étant nécessaire pour en réduire le coût. Claude CHAPPUIS dit qu'il préférerait un bar pratique, même s'il est coûteux, et il propose que l'on fasse des économies en cherchant d'autres solutions pour la création des places de stationnement le long de la rue de la Treille. Pierre DUMAREST et Eliane DALLEMAGNE ont discuté avec Laurent Perry, qui pourrait accepter, le cas échéant, de participer au financement du bar. David PERAY ne veut pas que l'on fasse des économies sur la conception du meuble de bar, si cela le rend moins pratique. Pierre DUMAREST dit que nous avons l'obligation de créer les cinquante-six places de stationnement prévues au permis de construire, et qu'en outre, le secteur serait plus joli, si l'on pouvait enlever ce tas de terre. Frédéric PERICARD dit que nous pourrions créer les places de long de la rue de la Treille, en supprimant le massif de fleurs : il a pris des mesures et cela semble techniquement possible. Pierre CUZIN et Jean-Charles MORANDI rappellent que nous devons obtenir l'accord du Conseil général, qui s'est déjà opposé à un projet de rétrécissement de chaussée dans le cadre de notre plan de mise en accessibilité. David PERAY demande où en sont les discussions avec les propriétaires riverains. Jean-Charles MORANDI dit que ce sujet devrait être débattu en commission voirie. Pierre DUMAREST rappelle que la décision de création des places de stationnement doit impérativement être prise en septembre afin que nous puissions transmettre notre demande de subvention au Conseil général et qu'elle soit instruite parallèlement à celle portant sur le commerce.

#### **Questions diverses :**

☞ Transport : Jean-Charles MORANDI a lu dans la presse suisse que le Conseil fédéral pourrait remettre en cause sa part du financement (18 000 €) de la ligne Challex-La Plaine – qui porterait sur la portion gare de la Plaine-douane. Cette décision concernerait également deux autres lignes de transport transfrontalières. Jean-Charles MORANDI dit que cette décision porterait également préjudice à la commune de Dardagny, car la création de parking-relais à Challex aurait solutionné les problèmes de stationnement. Il attend la réunion du 23 août à la CCPG pour avoir des informations précises.

Frédéric PERICARD craint que le Conseil fédéral veuille régler des comptes avec la France suite aux différents déboires de la ligne à grande vitesse des Carpates. Pierre DUMAREST explique qu'il a récemment rencontré Monsieur Kramer et le président des TPG (=transport public genevois). Ils conservaient bon espoir de mettre en service la ligne à partir du 11 décembre. Romy LASSERRE dit qu'il ne faut pas toujours se fier à ce qui paraît dans la presse, et qu'il vaudrait mieux interroger officiellement les autorités suisses.

☛ Commission du personnel :

- Courrier de Bérangère BAERISWYL qui informe le conseil de sa démission de la commission du personnel.
- Patricia ALTHERR accepte de rentrer dans cette commission.
- Prochaine réunion : le mardi 17 août 2010 à 18h30.

☛ Commission voirie : prochaine réunion le 12/08/2010 à 20h00.

☛ Projet de piscine de Saint-Genis-Pouilly : le dossier de présentation est à la disposition des conseillers. Le Conseil municipal devra prendre position au mois d'octobre.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 6 septembre 2010 à 19h30.**

**La séance est levée à 21h00.**